

Résolution présentée par la délégation de la République populaire de Chine

Thème: Développement durable

Concerne : Soutien à l'éducation supérieure pour les jeunes talents prometteurs du monde

L'Assemblée Générale,

Alarmée par les obstacles financiers qui empêchent de nombreux jeunes talentueux à travers le monde d'accéder à une éducation supérieure de qualité, en particulier dans les pays où les systèmes d'aide et de bourses sont insuffisants ou pas encore implémentés, on note au niveau international pas moins de 25% d'étudiant abandonnant leur études pour des raisons financières et 20% d'étudiants abandonnant leur scolarité avant les études supérieures.

Observant avec préoccupation que les inégalités d'accès à une éducation de qualité affectent particulièrement les jeunes issus de milieux sociaux et économiques défavorisés, limitant ainsi leur potentiel intellectuel et leur capacité à contribuer au développement de leur communauté et de leur pays,

Réitérant son soutien précédent aux objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui vise à "assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie" ( Objectif numéro 4 de l'agenda 2030 développement durable ), et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme parlant du droit à l'éducation comme un droit fondamental pour chaque individu,

Préoccupée par le manque de programmes internationaux qui encouragent l'éducation des jeunes talents venant de milieux défavorisés dans un cursus universitaire de haute qualité, et consciente de l'impact positif que ces jeunes pourraient avoir sur leurs communautés s'ils avaient accès aux ressources nécessaires et notamment au développement de leur pays,

Décide

- 1) de mettre en place un Programme d'Accueil Universitaire pour les Jeunes Talents, financé et encadré par la Chine, destiné à sélectionner et accueillir chaque 3 ans 500 jeunes talents prometteurs issus de divers pays, en particulier des régions défavorisées ;
- 2) d'encourager à ce que ce programme soit accessible aux jeunes de tous milieux, sans distinction de nationalité, de milieu social ou d'origine, en se concentrant sur les candidats démontrant un quotient intellectuel élevé et un état de santé impeccable mais limités par des contraintes financières;
- 3) que le programme couvrira les frais de scolarité, d'hébergement, de voyage et les coûts de vies;

Le texte français fait foi.

